



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV445 - 30 DÉCEMBRE 2015

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

2015363-0007 - ARRETE N° 2015-380 Portant cession d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Romain Lavielle » géré par l'association UTMIF au profit du Groupe Le Noble Age



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015363-0007

Signé le mardi 29 décembre 2015

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N° 2015-380 Portant cession d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Romain Lavielle » géré par l'association UTMIF au profit du Groupe Le Noble Age

ARRETE N° 2015 – 380
Portant cession d'autorisation
de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
« Romain Lavielle » géré par l'association UTMIF au profit du Groupe Le Noble Age

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles **L312-1, L313-1, L314-3** et suivants ;
- VU** le Code de la Santé Publique ;
- VU** le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU** le Code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) d'Ile de France 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 19 octobre 2015 établissant le PRIAC 2015-2019 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté conjoint n°2008-301 du 28 avril 2008 autorisant l'UTMIF (Union Territoriale de la Mutualité d'Ile de France) à transformer les 162 lits de la maison de retraite « Romain Lavielle » – 95300 Ennery en 162 lits d'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- VU** le procès-verbal du Conseil d'administration de la SA le Noble Age en date du 21 mai 2014 portant sur l'acquisition de fonds de commerce de l'EHPAD « Romain Lavielle » situé sur le commune d'Ennery ;
- VU** le procès-verbal du Comité d'établissement de l'UTMIF en date du 26 mars 2015 portant adoption à l'unanimité du projet de cession ;
- VU** le protocole d'accord du 28 novembre 2014 entre l'UTMIF et la SAS Pôle médical d'Ennery, filiale de la SA le Noble Age ;
- VU** l'avenant au protocole de cession du 7 avril 2015 ;

VU le courrier du 2 octobre 2015 de la SA Le Noble Age demandant la réduction de capacité de 20 places de l'EHPAD « Romain Lavielle » à compter de 2018 ramenant sa capacité autorisée à 142 places d'hébergement permanent à cette échéance ;

VU la demande de cession d'autorisation par l'UTMIF de l'EHPAD « Romain Lavielle » de 162 lits d'hébergement permanent totalement habilités à l'aide sociale ;

CONSIDERANT l'approbation de l'UTMIF et la SAS Pôle médical d'Ennery, filiale de la SA Le Noble Age de la cession de l'EHPAD « Romain Lavielle »

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation de gestion de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Romain Lavielle » accordée à l'Union Territoriale de la Mutualité d'Ile de France (UTMIF), sise 24 rue Saint Victor – 75005 Paris, est cédée à la SAS Pôle Médical d'Ennery, filiale de la SA Le Noble Age sise 7 boulevard Auguste Priou – 44120 Vertou.

ARTICLE 2 :

L'établissement, destiné à prendre en charge des personnes âgées de plus de 60 ans , valides, semi-valides ou dépendantes a une capacité de 162 places d'hébergement permanent. La capacité de l'établissement reste inchangée pendant la période des travaux

ARTICLE 3 :

A l'issue des travaux, en janvier 2018, la capacité de l'EHPAD sera ramenée à 142 places d'hébergement permanent.

ARTICLE 4 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 95 080 138 1

Code catégorie : 500
Code discipline : 924
Code fonctionnement : 11
Code clientèle : 711

N° FINESS du gestionnaire : 44 004 568 0

Code statut : 72

ARTICLE 5 :

A compter de l'autorisation de cession, le nombre de places habilitées à l'aide sociale sera progressivement ramené à 10% de la capacité autorisée, soit 16 places.

Pendant la phase transitoire (à compter de la signature du présent arrêté jusqu'à l'atteinte de la capacité de 16 places), aucune admission au titre de l'aide sociale ne sera prononcée quel que soit le département financeur.

ARTICLE 6 :

L'application des tarifs pour la section hébergement sera réalisée dès 2016 selon les modalités suivantes :

Pendant la phase dite transitoire, le gestionnaire appliquera le tarif hébergement de 66,03 € TTC pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Dès le seuil atteint de 16 places, une convention d'habilitation partielle à l'aide sociale sera signée, et précisera les modalités du tarif hébergement.

Pour les résidents payants présents, le tarif hébergement sera de 74,80 € TTC. Pour les nouveaux résidents payants, il sera appliqué un tarif hébergement de 77,38 € TTC.

Dès 2017, le taux d'évolution arrêté par le Ministère de l'économie et des finances sera appliqué.

ARTICLE 7 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 8:

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 9 :

La Déléguée territoriale du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Président du Conseil départemental du Val d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et du département du Val d'Oise,

Fait à Paris, le 29 décembre 2015

Le Directeur général
de l'Agence régional de santé
Ile-de-France

Le Président du Conseil départemental
du Val d'Oise

Signé

Christophe DEVYS

Signé

Arnaud BAZIN